

DELIBERATION N° 0 du 03 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf et le trois juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 28 mai 19
Date d'affichage : 28 mai 19
Affichage compte-rendu : 10 juin 19
Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.
Membre(s) représenté(s) : NEANT.
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.
Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 17 juin 2014.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

CONVENTIONS :

SIGNATAIRE	OBJET	DUREE
SICTIAM	Convention de formation : MAGNUS GF EVOLUTION. Exécution budgétaire	Du 13/03/2019 au 13/03/2019
SICTIAM	Convention de formation : MAGNUS GF EVOLUTION. Module budget	Du 28/02/2019 au 28/02/2019

MAPA

DESIGNATION	OBJET	ATTRIBUTION	DUREE DU MARCHE	MONTANT
NEANT				

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par Monsieur le Président des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des conventions.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 03/06/2019

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 1 du 03 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf et le trois juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 28 mai 19

Date d'affichage : 28 mai 19

Affichage compte-rendu : 10 juin 19

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

RAPPORT DES ACTIVITES 2018

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation de rédiger un rapport sur leur activité, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » publie un rapport d'activité annuel.

Ce rapport joint en annexe n'appelle pas de vote de la part du Comité Syndical qui en prend acte.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

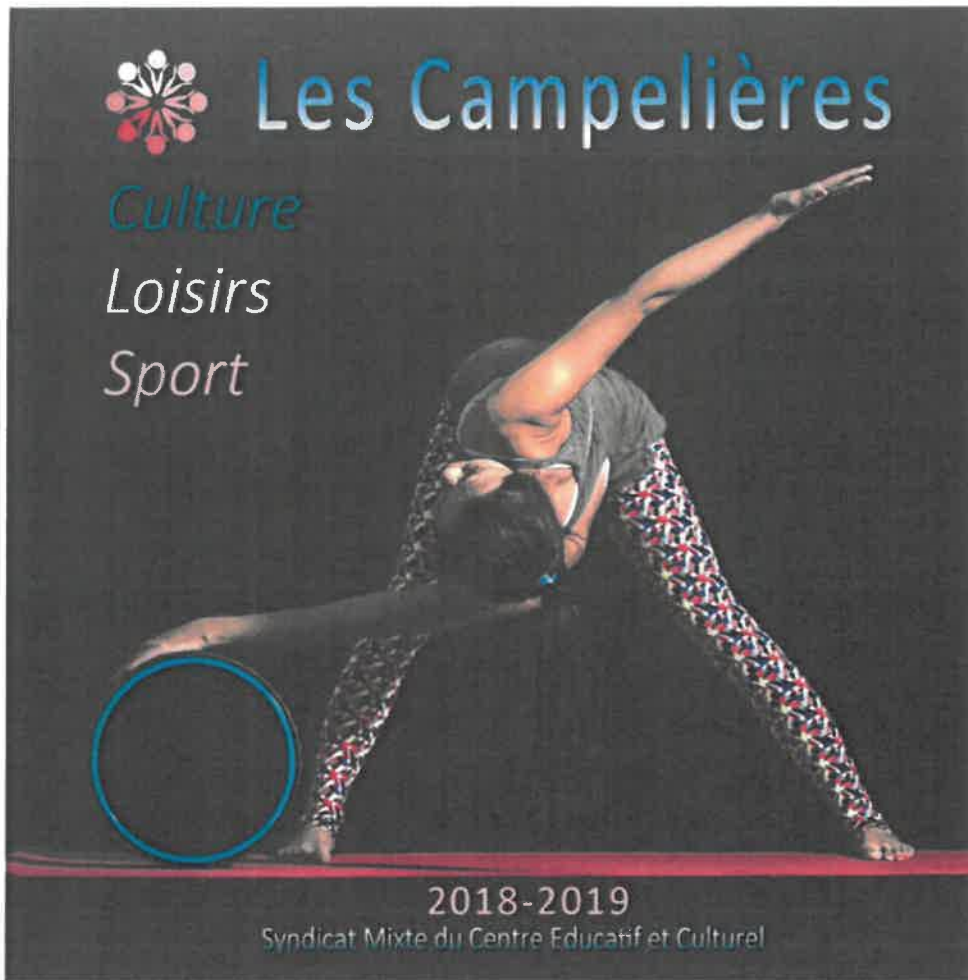
Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 03/06/2019

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières »

Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS
Tel : 04 93 45 68 94 - Fax : 04 93 45 71 12 - Email : contact@campelieres.fr

Site : www.lescampelieres.fr

S.M.C.E.C
03/06/2019



1 - PRÉSENTATION

C'est l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation aux collectivités de rédiger un rapport d'activités annuel.

Le Comité Syndical

En 2018, le comité syndical s'est réuni 4 fois

La composition du Comité Syndical : 6 membres

4 Représentants la C.A.C.P.L.*

Docteur Richard GALY (Président)

Monsieur Norbert MENCAGLIA

Madame Marie Louise MAGGIONI (Vice-présidente)

Madame Michèle ALMÈS

2 Représentants le Conseil Départemental

Madame Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Monsieur Patrick TAMBAY

*La Communauté d'Agglomération Cannes –Pays de Lérins (C.A.C.P.L)



Le fonctionnement

Selon le Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical fonctionne comme un Conseil Municipal. Les mêmes règles doivent donc lui être appliquées. C'est le cas notamment en ce qui concerne la publicité de ses actes et de ses réunions, du contrôle de l'Etat. Dans le domaine financier et comptable, le Trésorier Principal du Trésor Public de Mougins fait office de Comptable du Syndicat Mixte.

LE PERSONNEL EN 2018

Concernant le personnel en 2018 :

44 agents dont 23 titulaires et 21 contractuels sont répartis sur les filières : Administrative, Animation, Technique et Sportive. Cette année il y a eu 2 départs à la retraite.

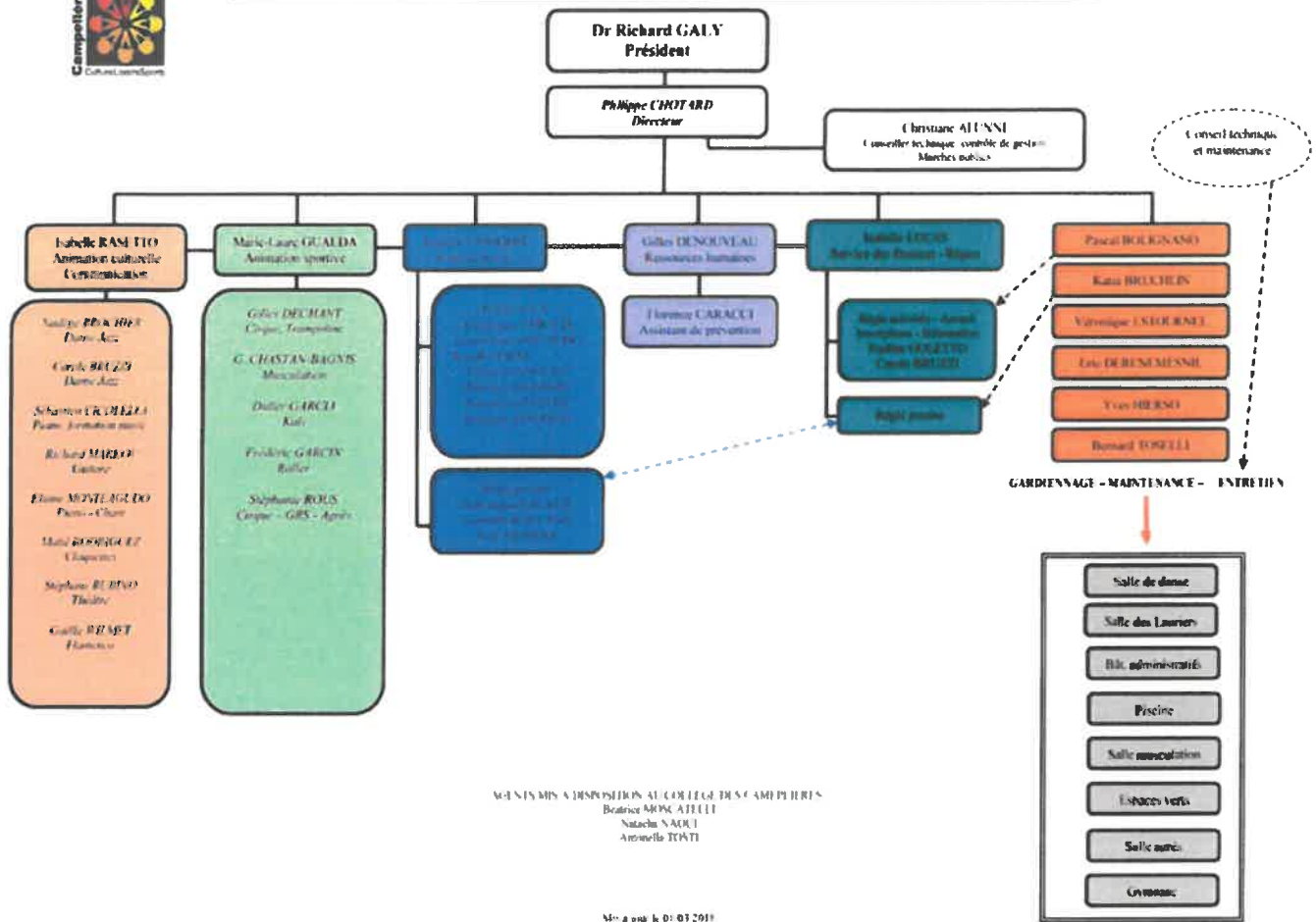
Florence Caracci (Ressources humaines) a demandé sa mutation pour Cagnes sur mer (SDIS). Mutation effective en janvier 2019

Pot de départ novembre 2018





SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL "LES CAMPELIERES"



2 – L'ANNEE 2018

L'entretien de la piscine

Chaque année la piscine nécessite des interventions techniques.

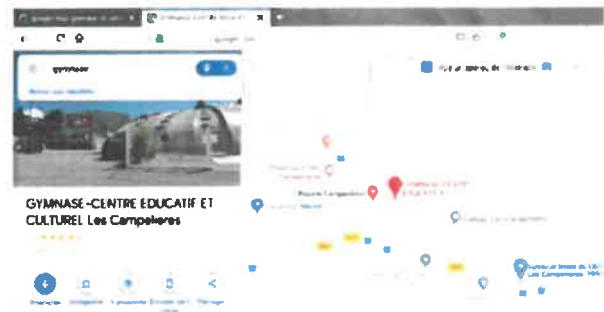
Durant l'été 2018, les travaux ont été entrepris sur

- La coupole : -peinture
 -et système d'ouverture
- La Filtration et l'étanchéité
- La chaufferie : avec 2 chaudières pour l'eau et l'air et 1 chaudière pour l'eau chaude



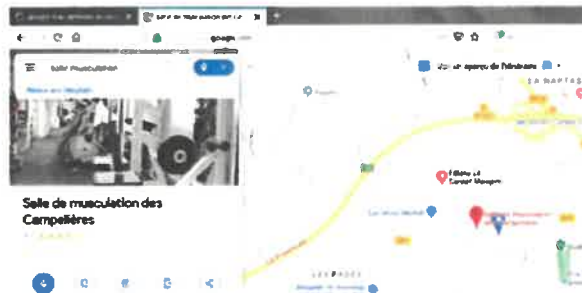
L'entretien du gymnase

Remplacement de la chaudière par une chaudière air et une chaudière eau chaude.



La communication

- Réalisation d'un panneau de présentation pour la salle de musculation
- Ouverture d'un compte « Google » commun à la piscine, au gymnase, à la salle de musculation et à l'administration



3 - ANALYSE DE LA FREQUENTATION

L'équipement intercommunal du SM CEC avec sa piscine, son gymnase et ses salles annexes, sa salle de musculation, sa salle de musique et le cyber offre au public une grande diversité d'activités sur un même lieu géographique.

Les usagers

Ils se répartissent entre :

Le secteur culturel qui comprend l'ensemble des cours de musique et de chant, de danse, l'anglais, le théâtre et les stages.

Le secteur sport qui regroupe la pratique de la musculation, de la gym, du yoga, du cirque, du trampoline, la capoeira, le roller, les stages et **la piscine** avec son école de natation et ses cours d'aquagym. Le « Corps en mouvement » inclut les cours de danse adultes, de yoga et de trampoline

Le secteur social qui fonctionne uniquement le lundi sur rendez vous (inclus dans le secteur culturel).

Les stages pour les enfants durant les vacances scolaires s'inscrivent dans les différents secteurs : culturel, loisir et sportif.

Usagers fréquentant les activités

Une personne est comptée en fonction de son choix d'activité. Si elle fréquente 2 activités, par exemple, « danse et musique », elle sera enregistrée 2 fois (hors billetterie).

Secteurs	Activités	2017	2018
Culturel	Musique, théâtre, cyber, etc.	264	214
	Danse	196	251
	Claquettes	55	65
Sportif	Gym, musculation, cirque...etc.	667	652
	Piscine	649	644
Total	Source régie activités	1849	1826



Corps en mouvement



Ecole de Danse cours d'éveils



Perfectionnement

La Piscine : usagers fréquentant la piscine hors activités

2509 enfants ont fréquenté la piscine en 2018
 Les écoles de Mougins : 600 enfants
 (24 classes de janvier à décembre)
 Centres aérés Mougins : 566 enfants
 Les écoles du Cannet : 800 enfants (32 classes
 de janvier à décembre)
 Centres aérés Le Cannet : 543 enfants





AR PREFECTURE
 006-250600962-20190603-2019_14-DE
 Regu le 04/06/2019

Entrées public	TOTAL
2018	18 471
2017	21 811
2016	25 418
2015	22 254
2014	27 776
Source : Régie piscine	

Les Campelières, un espace utile pour les associations

Les différents locaux utilisés par les clubs et associations sont : la piscine, le gymnase et la salle des Lauriers

Clubs Piscine	Clubs Gymnase Et Salle des Lauriers
-Le Challenger Triathlon Le Cannet	-Bridge
-L' Association de Plongée ORCA Mougins	-Le Hand-ball Mougins-Mouans-Sartoux Mougins
-Le Cannet Sénior CCAS le Cannet	-Le Sport et Loisirs Mouginois, Basket
-Le Club de l'Age d'Or Mougins	-PACAM Mougins
-L'association Valentin HAUY Le Cannet	-Le C.C.A.Basket Le Cannet
-ITEP Mirabel	-E.S.C.R Volley-ball Le Cannet
-IME CASTOR	-MOM Volley Mougins
- Sapeur Pompiers	
-Ecole de Rosella Hightower	
-Hôpital de Cannes	

Fréquentation				
	Activités du Syndicat	Entrées public piscine	Scolaire piscine	TOTAL
2018	1826 <small>De septembre à décembre 2018</small>	18 471	2 509	22 806

4 - L'ORIGINE DE LA FREQUENTATION DES ACTIVITES

Répartition des usagers qui fréquentent une activité par commune

Requête réalisée sur l'année 2018 (de janvier à décembre). Les usagers sont comptés plusieurs fois ce qui explique la différence entre les 2 chiffres : fréquentation et origine de la fréquentation.

	Usagers	Le Cannet	Mougins	Théoule	Mandelieu	Cannes	Autres
2017	2096	957	693	2	27	179	238
2018	2129	967	676	0	31	179	276

LES SPECTACLES



LE THEATRE



LA MUSIQUE



LA DANSE



LE SPORT

5 - ANALYSE FINANCIERE ET COMPTABLE

Le financement

Le financement du Syndicat Mixte « Les Campelières » est assuré par la participation de ses membres (la CACPL et le Conseil départemental), le produit de ses activités et d'éventuelles subventions et remboursements.

Les cotisations par secteur d'activités

PRODUITS DES ACTIVITES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Culturel	111 640	110 193 €	108 756	96146	116 674	121 071
Sportif	121 830	117 215	130 703	134 737	124 037	129 212
Piscine	88 922	92 866	94 961	98327	110 884	107 458
Sociales	3 975	3 826	1 628	689	737	585
Stages				5623	8 315	
Billetterie-costumes	7202	6141	6 480	5365	6 120	
TOTAUX	333 569	330 241	342 258	340 887	357 568	360 326 €
Source : Régie recettes						

Les entrées « piscine »

PISCINE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits d'entrée	66876	56 741	56 514	59 144	46 513	39 948*
Bonnets	1241	995	1 132	1 468	963	772*
Leçons de natation	53603	58 907	58 737	63 990	61 164*	57 027*
Redevance					7 271	6 600*
Source : Régie recettes					*Régie piscine	

La redevance est la somme prélevée sur les leçons de natation et qui est reversée au Syndicat mixte

La participation des membres

La partie la plus importante du budget correspond à la participation des membres. Les subventions proviennent de la C.A.C.P.L.

6 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

chapitre	Nature et évolution	2013	2014	2015	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	346 027	323 057	335 715	316 907	373 940	379 415
012	Charges de personnel	1 248 232	1 233 539	1 259 608	1 198 715	1 150 129	1 127 203
65	Charges de gestion courante	32 815	26 180	30 484	30 282	34 223	36 289
042	Ordre de transfert		23 541		19 635		13 581
66	Charges financières	33 377	30 770	28 164	14 531	22 950	20 342
67	Charges exceptionnelles	5 922					
68	Dotations aux amortissements et provisions	22 252	23 541	21 011		14 946	
	TOTAUX	1 688 629	1 637 089	1 674 983	1 579 072	1 596 189	1 576 830

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Nature et évolution des recettes de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018
70	Produits des services du domaine	400 134	396 089	408 158	408 303	410 181	408 136
74	Dotations et participations	1 350 917	1 334 053	1 336 500	1 290 400	1 290 400	1 290 400
77	Produits exceptionnels	2 692		96	92 400	4 666	1 081
13	Atténuation des charges	38 238	48 840	36 234	49 913	55 660	15 525
	TOTAUX	1 791 982	1 778 982	1 780 988	1 841 018 €	1 760 908	1 715 142
Pour infos	Excédent reporté	329 641	276 856	190 423		149 373	



Stage enfants : La découverte de nouvelles activités



Stage adultes : partager un moment de loisir



Téléthon : baptêmes de plongée

La section investissement

Dépenses d'investissement

	Nature et évolution des dépenses d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018
13	Subvention d'investissement	5 237				0	
16	Emprunt et dettes assimilées	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
20	Immobilisations incorporelles	4 935	2 000		6 525		
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	13 178	20 000	5 293		16 436	5 333
23	Immobilisations en cours	448 434	250 000	9 275	302 982	102 208	141 096
001	déficit		137 514			198 645	
	TOTAUX	551 785	489 514	94 568	389 507 €	335 690	226 429

	Nature des recettes d'investissement	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	Dotations fonds divers	25 361	227 138	40 178	2 390	58 763	27 001
1068	Exc.de Fonct.capitalisés		156 138	228 326		384 406	77 264
13	Subventions investissements	25 264	12 500	61 050			
21	Immobilisations corporelles		244 500				
16	Emprunts et dettes assimilées						
28	Amortissements des immobilisations			21 011		14 946	
40	Opération ordre de transfert	22 252	24 000		18 635		13 581
021							
	TOTAUX	72 877	508 138	350 565	21 025	458 115	117 846

DELIBERATION N° 2 du 03 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf et le trois juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 28 mai 19

Date d'affichage : 28 mai 19

Affichage compte-rendu : 10 juin 19

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité d'Œuvres Sociales (COS) du personnel du Syndicat Mixte a remplacé le CNAS depuis le 01/01/2014.

Les agents bénéficiaires du COS sont :

- Les stagiaires et titulaires ;
- Les CDI ;
- Les CDD.

Les prestations qui seront offertes aux agents de la collectivité sont définies comme suit :

- Chèques cadeaux pour le Noël des agents et la rentrée scolaire des enfants jusqu'à 25 ans (sous réserve de certificat scolaire) ;
- Participation forfaitaire sur les activités sportives, culturelles ou spectacles de l'agent ou de ses enfants à charge (sous réserve de justification des dépenses) ;
- Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale ;
- Evénements : départ à la retraite, mariage et naissance.

Afin de fonctionner correctement, l'adhésion au COS est fixée à 10 €uros par agent et par an et une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte est faite, pour un montant de 7.000,00 €uros au titre de l'année 2019.

Je vous demande l'autorisation d'accorder à cette association la subvention de fonctionnement demandée pour un montant de 7.000,00 €uros au titre de l'année 2019.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 03/06/2019

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.




Richard GALY

DELIBERATION N° 3 du 03 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf et le trois juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 28 mai 19

Date d'affichage : 28 mai 19

Affichage compte-rendu : 10 juin 19

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Afin de permettre l'évolution de carrière statutaire des agents et faciliter leur avancement de grade par le biais de la promotion interne, il est nécessaire de créer deux postes budgétaires et de modifier en conséquence le tableau des effectifs, tel que défini ci-dessous :

POSTES BUDGETAIRES A CREER :

NOMBRE	CATEGORIE	GRADE	FILIERE
1	B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Administrative
1	C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Technique

En conséquence de ce qui précède, après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical sont invités à autoriser le Président à créer les postes budgétaires désignés ci-dessus et à modifier le tableau des effectifs.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 03/06/2019

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 4 du 03 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf et le trois juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 28 mai 19

Date d'affichage : 28 mai 19

Affichage compte-rendu : 10 juin 19

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

UNIFORMISATION DES TARIFS DE LA MUSCULATION

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Les activités de la salle de musculation étant en concurrence croissante, il est nécessaire de développer leur attractivité.

A cet effet, pour la prochaine rentrée, je propose d'uniformiser les tarifs des activités de la salle de musculation, comme suit :

Pour le mois et le trimestre appliquer le même tarif pour la population de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et celle qui se trouve hors C.A.C.P.L., soit :

1°) 30 €uros par mois et 74 €uros par trimestre.

2°) Pour le tarif à l'année, différencier la population de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et celle qui se trouve hors C.A.C.P.L., soit :

222€/12 mois pour la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) et 255€/12 mois hors CACPL.

En conséquence de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 03/06/2019

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY